

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2025 à 19h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel), DEL SORDO Guillaume (à BALLIGAND André), DUFORT Nadia (à FARGEAS Vincent), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : LAGARDE Isabelle.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame CHESNEAU Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/1.1/049 – Sélection des entreprises pour les travaux du Centre technique communal

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision par délégation n° 2024/1.6/007 du 3 juin 2024 par laquelle a été attribuée la prestation de maîtrise d'œuvre au groupement d'entreprises représenté par Asné Architecture pour la construction d'un centre technique communal ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence, publié sur le profil acheteur de la commune le 23 juin 2025, aux fins de solliciter les candidatures des entreprises à ce marché public ;

Vu l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée (« MAPA ») du 26 septembre 2025, qui s'est prononcée pour l'attribution suivante pour chacun des lots :

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTREPRISES PROPOSEES APRES ANALYSE

LOTS / INTITULES	ESTIMATION APD Maîtrise d'Œuvre	PROPOSITION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE		
		ENTREPRISE PROPOSEE	MONTANT HT de l'attribution Base	
LOT 1	VRD - CLOTURE - ESPACE VERT	148 794,32 €	MURET TP	124 987,88
LOT 2	GROS-ŒUVRE	148 998,00 €	EIFFAGE	125 000,00
LOT 3	CHARPENTE	125 000,00 €	AZELAN	94 518,40
LOT 4	COUVERTURE - BARDAGE	145 797,12 €	SMAC	205 807,08
LOT 5	PORTE SECTIONNELLE	8 000,00 €	BRUNAL INDUST	9 999,00
LOT 6	SERRURERIE	25 590,00 €	BERGES	24 413,00
LOT 7	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	21 180,00 €	MATHIS ET DANEDE	37 550,80
LOT 8	CLOISON - PLAFOND	10 967,77 €	NADAL Dominique	12 000,00
LOT 9	REVETEMENT DE SOL DUR	24 504,85 €	MATHIEU & CIE	23 505,10
LOT 10	PEINTURE	2 658,30 €	BESSE	2 204,16
LOT 11	ELECTRICITE	52 000,00 €	HERVE THERMIQUE	54 545,63
LOT 12	PLOMBERIE - CVC	49 403,00 €	SYLVAIN SALLERON	33 499,98
	TOTAL HT	762 893,36 €		748 031,03 €
	TVA 20%	152 578,67 €		149 606,21 €
	TOTAL TTC	915 472,03 €		897 637,24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (et 1 DEPORT) :

ATTRIBUE les différents lots du marché comme suit (montants hors taxes) :

- Lot n° 1 « VRD – CLOTURE – ESPACES VERTS » : SOC EXPL ETABL MURET TP, domiciliée à Vergt (24380), pour un montant de 124 987,88 euros ;
- Lot n° 2 « GROS ŒUVRE » : EIFFAGE CONSTRUCTION NORD AQUITAINE, domiciliée à Saint-Martial-de-Valette (24300), pour un montant de 125 000,00 euros ;
- Lot n° 3 « CHARPENTE » : AZELAN, domiciliée à Bergerac (24100), pour un montant de 94 518,40 euros ;
- Lot n° 4 « COUVERTURE – BARDAGE » : SMAC, domiciliée à Saint-Maur (36250), pour un montant de 205 807,08 euros ;
- Lot n° 5 « PORTE SECTIONNELLE » : BRUNAL INDUST, domiciliée à Fléac (16730), pour un montant de 9 999,00 euros ;
- Lot n° 6 « SERRURERIE » : SAS BERGES, domiciliée à Boulazac-Isle-Manoire (24330), pour un montant de 24 413,00 euros ;
- Lot n° 7 « MENUISERIE INTERIEURE BOIS » : SARL MATHIS & DANEDE, domiciliée à Nontron (24300), pour un montant de 37 550,80 euros ;
- Lot n° 8 « CLOISONS – PLAFOND » : NADAL DOMINIQUE, domiciliée à Vergt (24380), pour un montant de 12 000,00 euros ;
- Lot n° 9 « REVETEMENT DE SOL DUR » : MATHIEU & CIE, domiciliée à Marsac-sur-l'Isle (24430), pour un montant de 23 505,10 euros ;
- Lot n° 10 « PEINTURE » : ENTREPRISE BESSE, domiciliée à Nontron (24300), pour un montant de 2 204,16 euros ;
- Lot n° 11 « ELECTRICITE » : HERVE THERMIQUE, domiciliée à Boulazac-Isle-Manoire (24330), pour un montant de 54 545,63 euros ;
- Lot n° 12 « PLOMBERIE – CVC » : ENTREPRISE SYLVAIN SALLERON, domiciliée à Périgueux (24000), pour un montant de 33 499,98 euros.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés attribués et à signer tout document correspondant à cette opération à l'exclusion des avenants auxdits marchés.

Fait le 9 décembre 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2025 à 19h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Novembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATAISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel), DEL SORDO Guillaume (à BALLIGAND André), DUFORT Nadia (à FARGEAS Vincent), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : LAGARDE Isabelle.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame CHESNEAU Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/5.7/050 – Transfert du prêt de la CCPN pour le bassin de rétention

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2025-10-01-00006 du 1^{er} octobre 2025 par lequel la Préfecture de la Dordogne acte la modification des statuts de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais ;

Considérant que ce changement de statut consiste dans le retour à la commune de Nontron de la compétence « Rino » ; qu'il s'agit dès lors de procéder aux opérations comptables afférentes au transfert de compétence, et notamment à la récupération de l'actif et du passif de la CCPN en la matière ; que la CCPN a contracté un prêt pour financier le bassin de rétention du Rino, dont le montant restant à rembourser d'ici 2032 est de 60 333,95 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à **16 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

CONSTATE que l'emprunt n° 10000849900, souscrit par la CCPN auprès de la caisse du Crédit Agricole Charente Périgord pour un montant initial de 84 500 euros et dont le capital restant dû au 31 décembre 2025 sera de 60 333,95 euros, est transféré à la commune de Nontron au 1^{er} janvier 2026.

Fait le 21 novembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD



SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2025 à 19h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Novembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATAISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel), DEL SORDO Guillaume (à BALLIGAND André), DUFORT Nadia (à FARGEAS Vincent), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : LAGARDE Isabelle.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame CHESNEAU Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/8.3/051 – Travaux de sécurisation de la falaise de la route de Villars

Considérant que des fissurations et instabilités de roches ont été constatées sur la falaise, accessoire du domaine public, qui surplombe la voie communale dite « route de Villars » à Nontron ; que la commune en tant que gestionnaire de la voirie a saisi le Conseil départemental aux fins de solliciter son expertise technique ; qu'il a été convenu que ce dernier apporterait une assistance technique à la Commune ;

Considérant que la commune portera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et leur entier financement ; qu'à cet égard, il s'agit de faire une demande de DETR auprès de l'Etat, pour un montant de 40% selon le plan de financement suivant :



COMMUNE DE NONTRON

PLAN DE FINANCEMENT - REALISATION DES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROUTE DE VILLARS			
DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX			
Installation de chantier	1 300,00	DETR 2026 (40%)	15 264,00 €
Travaux de purge de blocs d'un volume supérieur à 20 mètres cubes	2 660,00		
Débroussaillage	7 200,00		
Mise en œuvre d'un grillage double torsion en maille 60 x 80 mm fil de 7mm y compris la mise en œuvre d'un câble de tête dlam 16mm, latéral, de plaquage et de pied (dlam 12 mm) ou équivalent type tecco avec des ancrages de 25 en barre pleine avec un forage dlam 57/64 de longueur 3 à 4m de profondeur avec la fourniture des centreurs, tubes d'injection coulls de ciment, écrous et plaques d'appui.	27 000,00		
Sous-total	38 160,00 €	Sous-total	15 264,00 €
ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT			
Notice sécurité ERP	1 526,40		
Sous-total	1 526,40 €	Sous-total	- €
TOTAL HORS TAXE	39 686,40 €	TOTAL SUBVENTIONS	15 264,00 €
TVA 20%	7 632,00 €	Fonds propres / FCTVA	32 054,40 €
TOTAL TTC	47 318,40 €	TOTAL	47 318,40 €

AR Prefecture

024-212403117-20251120-DEL_2025_051-DE
Reçu le 21/11/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le plan de financement prévisionnel de cette opération ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2026 à hauteur de 40% du coût des travaux estimé hors taxes, soit 15 264,00 euros ;

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment la convention d'assistance technique avec le Conseil départemental.

Fait le 21 novembre 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2025 à 19h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Novembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel), DEL SORDO Guillaume (à BALLIGAND André), DUFORT Nadia (à FARGEAS Vincent), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : LAGARDE Isabelle.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame CHESNEAU Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/7.10/052 – Acceptation du legs de Monsieur Barret

Considérant que, par courrier du 3 novembre 2025, la société Antarius a notifié à la commune de Nontron l'existence d'une assurance-vie de Monsieur Marcel Barret, qui avait fait de la commune son légataire universel par testament, d'un capital de 48 642,45 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ACCEPTE le legs de Monsieur Marcel Barret constitué du capital de son assurance-vie d'un montant de 48 642,45 euros ;

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 21 novembre 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2025 à 19h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Novembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATAISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel), DEL SORDO Guillaume (à BALLIGAND André), DUFORT Nadia (à FARGEAS Vincent), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : LAGARDE Isabelle.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame CHESNEAU Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/4.5/053 – Principe de labellisation des mutuelles des agents territoriaux

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant que, celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque « Santé » pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 € par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent selon l'une des trois modalités suivantes : la signature d'une convention de participation proposée par le Centre de gestion de la Dordogne, la signature d'une convention de participation mise en place par l'employeur ou la contribution de la commune aux versements aux mutuelles labellisées ; que Madame le Maire, après consultation des agents, propose de retenir la labellisation et de verser une participation financière de 20 euros par agent et par mois ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 20 novembre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT la labellisation pour la mutuelle « Santé » des agents territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VERSE une participation financière de 20 euros par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit à une mutuelle labellisée ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 novembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2025 à 19h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Novembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATTISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel), DEL SORDO Guillaume (à BALLIGAND André), DUFORT Nadia (à FARGEAS Vincent), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : LAGARDE Isabelle.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame CHESNEAU Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/8.2/054 – Contrat de mobilisation et de coordination locale contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales

Considérant que la municipalité de Nontron souhaite s'engager contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales, ayant de multiples conséquences sur les victimes et leur entourage, notamment sur les enfants qui y sont exposés et de permettre également un meilleur accompagnement des victimes grâce à un travail partenarial ; qu'un Contrat de mobilisation et de coordination locale contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales, poursuivant cet objectif, est en cours de rédaction sous l'égide de la Préfecture de la Dordogne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AUTORISE Madame le Maire à signer le futur contrat de mobilisation et de coordination locale contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales pour la commune de Nontron.

Fait le 21 novembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Novembre 2025 à 19h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Novembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATAISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel), DEL SORDO Guillaume (à BALLIGAND André), DUFORT Nadia (à FARGEAS Vincent), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : LAGARDE Isabelle.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame CHESNEAU Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/9.1/055 – Convention de partenariat « Seniors à nous la forme »

Considérant que le dispositif « Seniors à nous la forme », porté par la Direction des sports du Conseil départemental, vise à permettre aux aînés de découvrir des activités sportives variés une fois par semaine, via l'animation d'un éducateur sportif mobilisé par le Département ; que cette activité, qui avait lieu auparavant à Saint-Martial-de-Valette, sera désormais installée à la Maison des sports de Nontron, le Département ayant besoin de plus d'espace pour répondre à la forte demande ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat « Seniors à nous la forme », annexée au présent projet de délibération.

Fait le 21 novembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

